

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 1 / 12 / 2023 au 30 Juin 2026

Je soussigné (nom, prénom) PAULIE..... VINCENT.....

Adresse : ... 500 LES PARDONNINS.....

Code postal : 27450..... Ville : ST. ETIENNE L'ALLIER.....

Titulaire du droit de destruction *

Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire *, possesseur *, fermier *

Piégeur *

Déclare : Piéger *

Faire piéger *

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : ... ST. ETIENNE L'ALLIER.....

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : ... 27 29 29.....

Par M. (nom, prénom) LUCIN..... GEORGES.....

Demeurant à ... APRÈS VILLE..... ANNE BAILLIT.....

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : ... 27 29 29.....

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) ... PAULIE..... VINCENT.....

Demeurant à ... ST. ETIENNE..... L'ALLIER.....

Fait à ... ST. Etienne l'Allier..... le 1 / 12 / 2023

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie :



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement

* Cochez la case correspondante